

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		REC-13	REC-14	REC-15			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●			
	Bifamiliales			●			
	Multifamiliales			●			
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●(2)	●(2)	●			
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation	établissements de divertissement					
		établissements de divertissement érotique					
		grands équipements de récréation intérieure					
		grands équipements de récréation extérieure					
		activités de récréation extensive	●	●	●		
	Commerces de véhicules motorisés						
Commerces extensifs	légers						
	lourds						
Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères						
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers						
	Semi-légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●				
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage	●	●				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1) (3)	(1)	(1)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15	15			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7			
	Nombre de logements maximum	1	1	4			
NOTES:							
(1) Les projets intégrés d'habitation (article 5.11)							
(2) Sous réserves des articles 6.4 et 6.4.1.							
(3) Projet intégré d'habitation (voir article 5.11)							
(Ajouté, article 3.3.2, R. # 262-2008, 26-06-2008)							
(Modifié, article 3.1, R # 297-2013, 01-05-2013)							
(Modifié, article 5.1, R # 302-2013, 05-09-2013)							
(Modifié, article 4.1, R # 333-2017, 26-04-2017)							

